PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'Ulverton, tenue le 6 octobre 2026 au centre communautaire d'Ulverton situé au 155, route 143 de la Municipalité d'Ulverton, sous la présidence de Lynda Tétreault, mairesse ;

Est également présente Vicki Turgeon, directrice générale et greffière-trésorière,

Mme Joëlle Hénault
Mme Chantal Lapointe
Mme Suzanne Serhan
M. Karl Lindsay
M. Claude Lefebvre
M. Réjean Cloutier

Rés. 2026-10-166 **1. Ouverture de l'assemblée**

Madame la Mairesse constate que les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la séance est déclarée régulièrement ouverte par Réjean Cloutier.

Adoptée

2. ORDRE DU JOUR

Rés. 2026-10-167 **2.1. Adoption de l'ordre du jour**

Considérant que la directrice générale, greffière-trésorière a remis une copie de l'ordre du jour à chacun des membres du conseil ;

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance ordinaire ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

Pour ces motifs,
Il est proposé par Suzanne Serhan,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal adopte l'ordre du jour avec ses ajouts.

Adoptée

3. PROCÈS-VERBAUX

Rés. 2026-10-168 **3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2026**

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2026 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Pour ces motifs,
Il est proposé par Karl Lindsay,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2026.

Adoptée

4. Correspondance

La liste de la correspondance reçue pour la période du 9 septembre au 6 octobre 2026 a été remise à chacun des membres du Conseil. La correspondance faisant l'objet d'une résolution sera déposée aux archives.

5. RAPPORTS DIVERS

5.1. Rapport de la mairesse, de la directrice générale, des mutations, des travaux de voirie et de Trans-Appel

Période de questions des conseillers sur les différents rapports.

6. FINANCE

6.1 Dépôt du rapport de délégation des pouvoirs

La directrice générale, greffière-trésorière procède au dépôt du rapport de délégation des pouvoirs, conformément à l'article 961.1 du Code municipal. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 2024-05 totalisent 695,41 $.

Rés. 2026-10-169

6.2 Autorisation des comptes du 9 septembre au 6 octobre 2026

Considérant que la directrice générale, greffière-trésorière a remis une copie du rapport mensuel des comptes à payer 80 873,72 $, des salaires 8 100,67 $ et des paiements émis 8 504,78 $, à chacun des membres du Conseil, pour un montant total de 96 979,17 $;

Pour ces motifs,
Il est proposé par Chantal Lapointe,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise les comptes à payer et accepte les chèques émis selon le rapport mensuel transmis à chacun des membres du Conseil pour la période du 9 septembre au 6 octobre 2026.

Adoptée

Je, soussignée Vicki Turgeon, certifie que la Municipalité d'Ulverton possède les fonds nécessaires pour les paiements ci-haut mentionnés.

Vicki Turgeon,
Directrice générale, greffière-trésorière

6.3 Dépôt des états comparatifs 2025-2026

La directrice générale, greffière-trésorière procède au dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2026 des revenus et dépenses conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

7. URBANISME

7.1. Permis émis depuis le 9 septembre 2026 : 5

- 1 Certificats d'autorisation – Démolition
- 3 Certificats d'autorisation – Autres
- 1 Construction

8. Première période de questions ou varias : 15 minutes

Les contribuables, assistant à la séance, ne posent aucune question aux membres du conseil sur divers sujets.

9. ADMINISTRATION

Rés. 2026-10-170 **9.1 Centre d'Action bénévole - Popote roulante - Demande de commandite 2026-2027**

Il est proposé par Karl Lindsay,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accorde un montant de 200 $ au Centre d'action bénévole pour la Popote roulante pour l'année 2026-2027.

Adoptée

Rés. 2026-10-171 **9.2. Centraide Estrie – Demande de commandite 2026**

Il est proposé par Joëlle Hénault,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accorde un montant de 100 $ à Centraide Estrie pour l'année 2026.

Adoptée

Rés. 2026-10-172 **9.3. Gré à gré – Réparation du chapiteau**

Considérant que la municipalité a fait inspecter la structure du chapiteau et qu'une réparation mineure a été décelée ;

Considérant que pour la pérennité du bâtiment, la réparation de la poutre centrale avant doit être réalisée ;

Considérant que ladite réparation doit être effectuée par un spécialiste en la matière ;

Il est proposé par Suzanne Serhan,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal octroi le contrat à Innovations BF Constructions Inc, pour la réparation de la poutre centrale avant du chapiteau, et ce, pour un montant de 9 200,06 $, taxes incluses.

Adoptée

Rés. 2026-10-173

9.4. St-Francis Elementary School - Marché de Noël - Demande de commandite 2026

Il est proposé par Karl Lindsay,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accorde un montant de 50 $ à St-Francis Elementary School pour la huitième édition du Marché de Noël 2026.

Adoptée

Rés. 2026-10-174

9.5. Centre d'action bénévole de la région de Richmond (CABR) – Demande d'appui – Phase 1 du développement du CABR – Demande d'aide financière aux projets structurants de la MRC du Val-Saint-François

Considérant que le Centre d'action bénévole de la région de Richmond (CABR) souhaite déposer une demande d'aide financière au Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC du Val-Saint-François pour la réalisation du projet **« Phase 1 du développement du CABR »**, pour lequel une aide financière d'un montant maximal de 20 000 $ est sollicitée ;

Considérant que cette première phase consistera à réaliser un diagnostic du milieu afin de mieux répondre aux besoins des municipalité desservies, dont Ulverton, de brosser le portrait des services existants, de consulter les acteurs locaux et d'identifier les besoins les moins bien répondus pour ainsi venir préciser les priorités de développement du CABR et les complémentarités avec les ressources du territoire ;

Considérant que ce projet contribuera à l'amélioration des services offerts pour les citoyens d'Ulverton, tel que les circuits courts de distribution de nourriture, une popote roulante bonifiée, etc.

Pour ces motifs,
Il est proposé par Claude Lefebvre,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal appui la demande d'aide financière déposée par le Centre d'action bénévole de la région de Richmond, auprès du Fonds de soutien aux projets structurants offert par la MRC du Val-Saint-François.

Adoptée

Rés. 2026-10-175

9.6 Musée de l'ardoise – Demande d'appui – Circuit touristique – Demande d'aide financière aux projets structurants de la MRC du Val-Saint-François

Considérant que le Musée de l'ardoise souhaite déposer une demande d'aide financière au Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC du Val-Saint-François pour la réalisation du projet **« Circuit touristique »**, pour lequel une aide financière d'un montant maximal de 20 000 $ est sollicitée ;

Considérant que ce projet contribuera à _____ pour les citoyens d'Ulverton, _____.

Pour ces motifs,
Il est proposé par _____

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal appui la demande d'aide financière déposée par le musée de l'Ardoise, auprès du Fonds de soutien aux projets structurants offert par la MRC du Val-Saint-François.

Rejetée

Rés. 2026-10-176

9.7 Halloween – Dépenses de 200 $ - Activités d'Halloween

Il est proposé par Joëlle Hénault,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise un montant maximal de 200 $, avant taxes pour les dépenses d'activités d'Halloween 2026.

Adoptée

10. VOIRIE

Rés. 2026-10-177

10.1 Octroi de contrat – Gré à gré – Déneigement saison hivernale 2026-2027

Considérant que la municipalité a demandé un prix pour le déneigement 2026-2027, de 18,5 km, à deux fournisseurs ;

Considérant que la municipalité a reçu un (1) prix ;

Pour ces motifs,
Il est proposé par Chantal Lapointe,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal octroi le contrat de gré à gré à l'entreprise Camionnage George Coddington Inc. pour le déneigement 2026-2027 de 18,5 km, et ce, pour un montant de 73 701,85 $ taxes incluses.

Adoptée

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rés. 2026-10-178

11.1 Service de sécurité incendie de la région de Richmond (SSIRR) – Approbation du règlement d'emprunt no 16 - Emprunt appareils respiratoires

Considérant que le conseil d'administration du SSIRR prévoit l'achat de 18 appareils respiratoires autonomes et 36 bouteilles pour remplacer l'équipement actuel arrivé en fin de vie ;

Considérant que le Service de sécurité incendie de la région de Richmond ne dispose pas des sommes suffisantes pour faire l'acquisition de ces équipements ;

Considérant que lors de la séance du conseil du Service de sécurité en incendie de la région de Richmond, tenue le 15 septembre 2026, un règlement d'emprunt (règlement no 16) autorisant une dépense maximale de 250 000,00 $ (incluant le coût des taxes nettes) et un emprunt de 250 000,00 $ pour l'achat de 18 appareils respiratoires autonomes et 36 bouteilles ;

Considérant que la municipalité d'Ulverton est membre de la régie (la SSIRR) ;

Considérant qu' en vertu de l'article 607 du Code municipal du Québec, les municipalités membres sont tenues d'approuver ou de refuser le règlement no 16 de ladite régie ;

Pour ces motifs,
Il est proposé par Réjean Cloutier,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil de la municipalité d'Ulverton approuve le règlement no 16 décrétant une dépense maximale de 250 000,00 $, au coût net et un emprunt de 250 000,00 $ destinés à l'achat de 18 appareils respiratoires autonomes et de 36 bouteilles.

Adoptée

Rés. 2026-10-179 **11.2 Service de sécurité incendie de la région de Richmond (SSIRR) – Adoption du budget et de la quote-part 2027**

Considérant que la régie du Service de Sécurité Incendie de la Région de Richmond (SSIRR) a présenté son budget pour l'exercice financier 2027 de même que les montants de quotes-parts des Municipalités ;

Considérant que ce budget a été adopté lors de la réunion régulière du mois de septembre du SSIRR en même temps que les quotes-parts des Municipalités ;

Pour ces motifs,
Il est proposé par Joëlle Hénault,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil de la municipalité d'Ulverton adopte le budget 2027 de la SSIRR, au montant de 888 347 $ et accepte la quote-part fixée pour la Municipalité d'Ulverton pour l'exercice financier 2027, au montant de 77 782,13 $.

Adoptée

12. AFFAIRES NOUVELLES

Rés. 2026-10-180 **12.1 Gré à gré – Prolongement d'un ponceau – Norris**

Considérant que la municipalité a demandé un prix pour le rallongement d'un ponceau sur le chemin Norris et pour le nivelage après le retrait de souches d'arbre ;

Considérant que la municipalité a reçu un (1) prix ;

Pour ces motifs,
Il est proposé par Karl Lindsay,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal octroi le contrat de gré à gré à l'entreprise Transport Jim Coddington pour le rallongement d'un ponceau sur le chemin Norris, et ce, pour un montant de l'ordre de 3 950,00 $, taxes incluses.

Adoptée

Rés. 2026-10-181 **12.2 Gré à gré – Achat d'un ponceau – Norris**

Considérant que la municipalité procédera au rallongement d'un ponceau sur le chemin Norris ;

Considérant que pour ce faire, la municipalité doit faire l'achat d'un ponceau PEHD R320 de 24 pouces de diamètre et de 30 pieds de long ainsi qu'un collet « Marmac » ;

Pour ces motifs,
Il est proposé par Suzanne Serhan,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise l'achat d'un ponceau PEHD R320 de 24'' par 30' ainsi qu'un collet « Marmac », et ce, pour un montant de l'ordre de 1 775 $, taxes incluses, sans frais de livraison.

Adoptée

13. Deuxième période de questions

Les contribuables, assistant à la séance, ne posent aucune question aux membres du conseil sur les points à l'ordre du jour.

Rés. 2026-10-182

14. Levée de la séance

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par Claude Lefebvre que la séance soit levée à 19 h 36. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 2 décembre 2026.

Adoptée

LYNDA TÉTREAULT
MAIRESSE

VICKI TURGEON, D.M.A.
DIRECTRICE GÉNÉRALE,
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

APPROBATION DES RÉSOLUTIONS

Je, Lynda Tétreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi-même, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 par. 2 du Code municipal du Québec.

Signé à Ulverton ce 6e jour du mois d'octobre 2026.

LYNDA TÉTREAULT
MAIRESSE